

Renforcement du partenariat interministériel

Dossier de la rédaction de H2o
June 2022

Le Ministère public et le ministère de l'Équipement et de l'Eau ont signé une convention visant à renforcer la coopération dans le domaine scientifique, à garantir le droit à un environnement sain et à favoriser l'échange d'expertises. Paraphée par le ministre de l'Équipement et de l'Eau, Nizar Baraka, et le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, El Hassan Daki, cette convention vise à assurer la mise en œuvre optimale des principes constitutionnels de la primauté de la loi, à garantir le droit à un environnement sain, à préserver les ressources naturelles et à assurer leur durabilité. Elle vise également à atteindre un bon nombre d'objectifs communs, notamment relatifs à la protection des biens publics de l'État ; cela vise en particulier à améliorer l'efficacité de traitement des infractions liées à l'occupation et à l'exploitation illégales du domaine public de l'État et du domaine public hydraulique et des carrières. Les parties espèrent que ce partenariat contribue à l'amélioration de l'efficacité du système national de régulation de l'exploitation des ressources naturelles de l'État et à la lutte contre les violations dont celles-ci font l'objet.

Maghreb Arabe Presse (Rabat) - Africa